

RCS : POITIERS Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00081 Numéro SIREN : 809 612 617 Nom ou dénomination : 7 ECCA
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2020 sous le numéro de dépôt 3818

7 ECCA

Société par Actions Simplifiée au capital de 410 000 €
Siège Social : 7, rue de la Croix de Limbre
86440 MIGNE AUXANCES

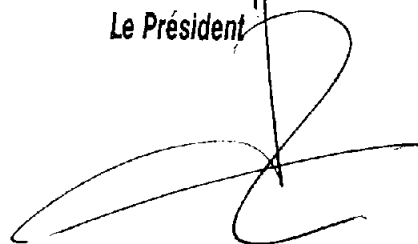
809 612 617 R.C.S. POITIERS

n° de dépôt  n° de gestion
3818 25 SEP. 2020 15381
n° de facture  n° de chrono

BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président



Désignation de l'entreprise SASU 7 ECCANéant ☐ *Adresse de l'entreprise 7 RUE DE LA CROIX DE LIMBRE86440 MIGNE AUXANCESNuméro SIRET * 8 0 9 6 1 2 6 1 7 0 0 0 1 3Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF	Immobilitisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilitisations corporelles *	028	030		
	Immobilitisations financières * (1)	040	042	409 600	409 600
Total I (5)		044	048	409 600	409 600
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	138 016	94 094
	Autres * (3)	072	074	1 321	840
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	299 151	44 316
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	438 487	139 250
Total général (I+II)		110	112	848 087	548 850
PASSIF				Exercice N NET I	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		410 000	410 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		1 851	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		35 175	
	Report à nouveau	134			(5 124)
	Résultat de l'exercice	136		237 678	42 150
	Provisions réglementées	140			
Total I		142		684 704	447 026
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 336	3 426
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		160 047	98 398
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		163 383	101 824
Total général (I + II + III)		180		848 087	548 850
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			
			(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
			(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire en 16 lignes (16 lignes) A fin du C.I.G. Général des Impôts		Désignation de l'entreprise SASU 7 ECCA		Exercice N clos le 31 12 2019		Exercice N-1 clos le 31 12 2018		Page 16	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
			217	218	257 180	156 412			
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production immobilisée *		224						
	Subventions d'exploitation reçues		226						
	Autres produits		230						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	257 180	156 412			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	5 292	7 883			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	453	760			
	Rémunérations du personnel *			250	87 921	125 960			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	46 412	30 660			
	Dotations aux amortissements *			254					
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	140 079	165 262		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	117 101	(8 850)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	155 782	51 000			
	Produits exceptionnels		(IV)	290					
	Charges financières		(V)	294					
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300					
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	35 205				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	237 678	42 150			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	237 678	314			
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	35 205				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	18 644				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Entreprise nouvelle (11-12 octies)	986	Zone franche urbaine (11-12 octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (11-12 octies)	127	Zones de revitalisation rurales (11-12 octies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (11-12 octies)	981	Jeune entreprise innovante (11-12 octies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Prises de compétence hors C.I.C. (art. 44 duodecies)	990		
Divers* ZFA NG (11-12 octies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins d'emplois à dynamiser (11-12 octies)	992		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D				Zone de développement prioritaire (11-12 octies)	993	Déduction exceptionnelle sur la valeur de cession	641	147 993	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	143 534	354			
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * 104 dont imputés sur le résultat :					360	104		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	143 429	372			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Informations générales complémentaires

Le président de la société n'a pas souhaité prendre la prime proportionnelle de 2018 qui avait été provisionnée en charges à payer et de laissé les fonds dans la société 7 ECCA.

Il a également prévu de ne prendre qu'une partie de la prime proportionnelle de 2019.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	41 000			41 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		409 600	
Créances clients et comptes rattachés		138 016	

Participation SCI REPUBLIQUE : 1600 €

Participation ACR POITOU : 408000 €

Client ACR POITOU : 16600 €

FAE ACR POITOU : 121416 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

SASU 7 ECCA
86440 MIGNÉ AUXANCES

Page 9

[illegible]

7 ECCA

Société par Actions Simplifiée au capital de 410 000 €
Siège Social : 7, rue de la Croix de Limbre
86440 MIGNE AUXANCES

809 612 617 R.C.S. POITIERS

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 SEPTEMBRE 2020
RELATIVE AU VOTE DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

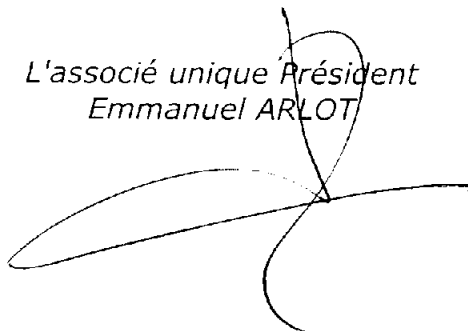
DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 237 677,75 €, de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| - 5 % à la RESERVE LEGALE | 11 883,89 € |
| - Le solde aux AUTRES RESERVES | 225 793,86 € |

L'associé unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

L'associé unique Président
Emmanuel ARLOT



ARC

SOGEX

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Jean-Pierre PEAN
Guillaume VANDROMME

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS 7ECCA

Au capital de 410 000 €

Siège social : 7 Rue de la Croix de Limbre
86440 – MIGNÉ AUXANCES

RCS POITIERS 809 612 617

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

MONTOIRE 02 54 86 46 46
1, rue Marescot 41800

VENDÔME 02 54 77 56 50
32, avenue de Verdun 41100

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SAS 7ECCA** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président, le 06 juillet 2020, sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2019** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vendôme, le 31 Juillet 2020



SARL ARC SOGEX
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près de la Cour d'Appel d'Orléans
Jean-Pierre PEAN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
ACTIF CIRCULANT	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	409 600		409 600
Comptes de Régularisation	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Total II	409 600		409 600
	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
Comptes de Régularisation	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	138 016		138 016
	Autres créances	1 321		1 321
	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valuers mobilières de placement			
	Disponibilités	299 151		299 151
	Charges constatées d'avance (3)			
	Total III	438 487		438 487
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	848 087		848 087

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 410 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	410 000	410 000
	Réserves		
	Réserve légale	1 851	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	35 175	
	Report à nouveau		5 124-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	237 678	42 150
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	684 704	447 026
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 336	3 426
	Dettes fiscales et sociales	160 047	98 398
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	163 383	101 824
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	848 087	548 850
(1) Dont à moins d'un an		163 383	101 824

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	257 180		257 180	156 412		100 768	64.42
Chiffre d'affaires NET	257 180		257 180	156 412		100 768	64.42
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			257 180	156 412		100 768	64.42
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			5 292	7 883		2 590	32.86
Impôts, taxes et versements assimilés			453	760		306	40.33
Salaires et traitements			87 921	125 960		38 039	30.20
Charges sociales			46 412	30 660		15 752	51.38
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			140 079	165 262		25 183	15.24
I - Résultat d'exploitation (I-II)			117 101	8 850		125 951	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	155 782	51 000	104 782	205.45
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	155 782	51 000	104 782	205.45
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	155 782	51 000	104 782	205.45
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	272 883	42 150	230 733	547.41
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	35 205		35 205	
Total des produits (I+III+V+VII)	412 962	207 412	205 550	99.10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	175 284	165 262	10 022	6.06
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	237 678	42 150	195 528	463.89

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	page 6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Composition du capital social	7
Titres immobilisés	7
Disponibilités en Euros	7
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	8
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	9

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Informations générales complémentaires

Le président de la société n'a pas souhaité prendre la prime proportionnelle de 2018 qui avait été provisionnée en charges à payer et de laissé les fonds dans la société 7 ECCA.

Il a également prévu de ne prendre qu'une partie de la prime proportionnelle de 2019.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	41 000			41 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		409 600	
Créances clients et comptes rattachés		138 016	

Participation SCI REPUBLIQUE : 1600 €

Participation ACR POITOU : 408000 €

Client ACR POITOU : 16600 €

FAE ACR POITOU : 121416 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SASU 7 ECCA
86440 MIGNE AUXANCES

Page : 9

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SCI SCI REPUBLIQUE		14 149	80.00		1 600			67 371	23 305		
- SAS ACR POITOU	2 000	868 713	51.00		408 000			12 522 912	603 037	155 782	
- Participations détenues entre 10 et 50 %	40 000										
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											